

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2026/85

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 00

Procurations : 05

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Saint Hilaire Les Places, sous la présidence de M. BRÉZAUDY Alain, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 21 septembre 2026

TITULAIRES PRESENTS : Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. DEXET Emmanuel), M. RICHIGNAC Guillaume, M. BRÉZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme CATTOOR Elodie, M. ROULAUD Éric (procuration de M. BONNAT Christian), M. GATARD Ludovic, Mme LAMARGOT Sandrine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. TESSIER Anthony, M. CHAMINADE Gérard, M. DUFOURNEAU Gaël (procuration de Mme BELAIR Florence), Mme. BRUNEAU Karine, M. CHAREIX Guillaume, M. LATOUR Nicolas, M. MOURNETAS Yannick (procuration de Mme LAPLAUD Catherine), M. DÉTRÉ Adrien, Mme MOUINEAU Annick, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LACOTE Bernadette, M. FAURE Éric, M. BARRY Jacques, Mme BRUZAT Pauline, M. DOGNON Jean-Bernard, M. MARCELLAUD Didier (procuration de M. DE JESUS Nicolas), M. DARGENTOLLE Georges, Mme JEANJON Christine, M. DELOMENIE Bernard, M. EVRARD Julien.

SUPPLEANTS PRESENTS : Mme LACOURARIE Bernadette, Mme REBEIX Catherine

EXCUSES : M. DEXET Emmanuel, M. BONNAT Christian, Mme BELAIR Florence, Mme LAPLAUD Catherine, M. DE JESUS Nicolas.

SECRETAIRE : M. DARGENTOLLE Georges

Objet : Adoption du règlement intérieur de la communauté de communes

Exposé :

Conformément à l'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communautés de communes comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus, doivent établir, dans les six mois qui suivent l'installation du conseil communautaire, un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres au fonctionnement interne du conseil communautaire et des autres instances de l'EPCI.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-8 et L.5211-1 ;

Considérant que les EPCI doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus a été installé le 21 avril 2026 ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été présenté en bureau communautaire, élargi à la conférence des maires du 14 septembre 2026 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **adopter** le règlement intérieur de la Communauté de Communes tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 28 septembre 2026.

Le Président,
Alain BRÉZAUDY

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20260428-D2026-85-DE
Date de réception en préfecture : 30/09/2026

